



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

V2.06.2022

Constructions de minime importance

Pour faire l'objet d'une demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance, le projet doit respecter **simultanément** les conditions ci-après :

- objets ou travaux de minime importance (art. 68a RATC),
- transformation ou construction dispensée d'enquête publique,
- transformation ou construction ne nécessitant pas d'autorisation cantonale,
- aucune atteinte à un intérêt public prépondérant telle la protection de la nature, du paysage, des régions archéologiques, des sites naturels ou construits et des monuments historiques ou à des intérêts privés dignes de protection tels ceux des voisins,
- pas d'influence sur l'équipement et l'environnement,
- implantation en zone à bâtir,
- objet non classé à l'inventaire des monuments historiques,
- dossier de compétence municipale.

Dangers naturels

- La carte des dangers de la commune doit être consultée. Si la parcelle se trouve en zone de danger naturel, le formulaire 43-DN de l'ECA doit être rempli et fourni à la commune.
<https://www.eca-vaud.ch/extdpre/f43/form#/>

Toutefois, la Municipalité peut décider que votre projet nécessite **un dossier complet de mise à l'enquête**, dans ce cas, des informations et des documents supplémentaires seront nécessaires.

Documents à fournir

- Copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage,
- plan(s) ou croquis ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension,
- formulaire « demande d'autorisation municipale » dûment complété et signé (également par les voisins pour accord).

Ces documents sont à remettre en **deux exemplaires** directement à l'Administration communale, route de la Bordinette 5, case postale 40, 1094 Paudex.

Demande d'autorisation municipale
n°**Requérant**

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Propriétaire(s)

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Données exactes relatives à la propriété concernée par les travaux

Adresse / n° de l'ouvrage :

NPA / Ville :

N°(s) de parcelle, avant travaux :

N° ECA :

Genre de bâtiment :

Caractéristiques de l'ouvrage

Auteur des plans :

Adresse :

Description de l'ouvrage :

Façades - matériaux / teintes :

Toiture - matériaux / teintes :

Coût des travaux :

Abattage d'arbres ou de haies : oui / non

Si oui, veuillez compléter le formulaire y relatif à vous procurer auprès de l'Administration communale.

Signatures et accord

- Conditions :-**
- Les travaux ne peuvent pas débuter avant la délivrance de l'autorisation municipale.
 - La fin des travaux doit être annoncée à l'Administration communale au moyen de la carte de contrôle remise avec l'autorisation.
 - Les travaux sont contrôlés par la commission de salubrité, dont dépend la délivrance du permis d'utiliser.

Le **requérant** demande à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu, date :

Signature :

Le(s) **propriétaire(s)** demande à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu, date :

Signature(s) :

Pour accord, signature du **représentant de la PPE** (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu, date :

Signature(s) :

Accord des voisins (propriétaires) directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :